


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Le ministre de l'Industrie doit entendre l'urgence sociale

Ce jour, le 22 janvier, 1000 salarié-es étaient rassemblé-es à Bercy devant le ministère pour interpeller le gouvernement sur la situation alarmante du secteur industriel. En effet, alors que la CGT alerte depuis des mois, plus de 300 plans de licenciement sont toujours en cours. Ce sont près de 300 000 emplois directs ou indirects qui sont menacés, avec des impacts sociaux très lourds dans des territoires.

Malgré les alertes à répétition, la mobilisation des salarié-es, des élu-es et des collectivités, le gouvernement continue d'être aux abonnés absents. Aucun mot dans le discours de politique générale de François Bayrou. Pourtant, l'enjeu est capital, pour les salarié-es, leurs familles mais aussi pour les perspectives industrielles du pays.

Ce silence intervient, alors que dans le même temps, les entreprises du CAC 40 versent 100 milliards de dividendes à leurs actionnaires, et que les milliardaires se sont encore plus enrichis en 2024 qu'en 2023.

La CGT appelle l'État à agir impérativement pour garantir les emplois et notre appareil de production en mettant en place une véritable politique industrielle ambitieuse. Cela passe par un moratoire sur les licenciements, l'arrêt des délocalisations et par une relocalisation des productions. Il est par ailleurs de plus en plus urgent de revoir les termes des échanges internationaux, pour contrer le dumping social, l'exportation des pollutions, et garantir aux populations l'accès à l'emploi et aux biens essentiels.

La politique industrielle doit être au service d'un projet tourné vers la satisfaction des besoins, la justice sociale, la transition écologique et sortir des griffes de la finance !

La CGT appelle en urgence à la mise en place d'un moratoire sur les licenciements et un renforcement des dispositifs garantissant la recherche effective d'un repreneur.

Dans un second temps, la CGT demande :

- **la mise en place de dispositif pour prévenir et éviter les licenciements économiques**
- **la mise en place de dispositif pour protéger les bassins d'emploi**
- **la mise en place d'une législation pour encadrer la relation donneurs d'ordre/sous traitant**

Montreuil, le 14 janvier 2025